

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN

DU LUNDI 17 JANVIER 2011.

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-
LE GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjointes,
MM. COATLEVEN, BURLLOT, LE ROUX, THIERRY, COLAS, BERTRAND, LE
TIEC, DANIEL, FAISANT, RICHE, URVOY, TREMEL, DUBOIS, KERHARDY,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. GALLE, DEL ZOTTO, BATTAS, LE LOUARN, LAPORTE, TAILLEBEAU,
PIERRE.

Absents à l'ouverture de la séance : Mesdames QUEMERE, DAGORN, RAULT-MAISONNEUVE.

I. Ouverture de la séance à 18h05.

II. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Madame Annick GALLE donne pouvoir à Madame Suzanne LE TIEC.
- ✓ Madame Miriam DEL ZOTTO donne pouvoir à Monsieur François ESSEMILAIRE.
- ✓ Mademoiselle Guénaëlle BATTAS donne pouvoir à Monsieur Joseph BURLLOT.
- ✓ Madame Marie LE LOUARN donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD.
- ✓ Monsieur Pascal LAPORTE donne pouvoir à Monsieur Gilbert LEROUX.
- ✓ Monsieur Jean-Yves TAILLEBEAU donne pouvoir à Madame Mireille DUBOIS.
- ✓ Monsieur Patrice PIERRE donne pouvoir à Monsieur Denis TREMEL.

III. Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 23 Pouvoirs : 7 Absents : 3 Votants : 30

IV. Mise aux voix du procès verbal de la séance du 13 décembre 2010.

Aucune observation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

V. Lecture de l'ordre du jour.

VI. Désignation du secrétaire de séance.

Madame Suzanne LE TIEC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Arrivée de Mesdames DAGORN et QUEMERE à 18h15.

Arrivée de Madame RAULT-MAISONNEUVE à 18h20.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Absent : 0 Votants : 33

Madame Mireille DUBOIS souhaite au préalable faire une mise au point quant à l'organisation de la cérémonie des vœux aux acteurs socio-économiques de la ville qui s'est tenue le vendredi 14 décembre dernier.

Monsieur le Maire lui laisse la parole.

Elle déplore que le protocole n'ait pas été respecté et que les élus de l'opposition aient été invités par courriel à la dernière minute.

Monsieur le Maire reconnaît que l'ensemble des conseillers municipaux n'ont pas reçu d'invitation à la cérémonie des vœux du 14 décembre 2010 et que cette omission a été réparée par l'envoi d'un message électronique à tous les intéressés.

Délibération n° 1 : Budgets primitifs 2011 : budget principal et budget annexe de la zone d'aménagement concerté.

Monsieur René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, présente les budgets primitifs 2011.

Le document présenté en séance est disponible sur le site Internet de la Ville.

Les membres du groupe de l'opposition font part de leur désaccord avec les prévisions budgétaires et déplorent l'absence de communication du pré-compte administratif 2010 qui constitue pourtant un élément de base de la construction du budget 2011.

Ils soulignent également :

- a) La perte de recettes majeures due au transfert de dotations à Saint-Brieuc Agglomération.
- b) L'augmentation continue de la masse salariale (+ 500 000 €uros inscrits au chapitre « Dépenses du personnel » sur l'exercice 2011).
- c) L'inscription d'une dépense de 60 000 €uros correspondant au versement éventuel de la taxe pour non respect de la loi relative aux logements sociaux alors même que celle-ci ne sera vraisemblablement pas à verser en 2011 car la collectivité pourra justifier des programmes mis en œuvre.
- d) L'excédent pléthorique constitué à partir des prélèvements d'impôts sur les Plérinais et par conséquent l'inutilité de constituer une ligne d'emprunt.

Madame DUBOIS note par ailleurs que la ville est « sur la mauvaise pente » au regard de la baisse de dynamisme de l'activité économique et de la baisse des effectifs dans les écoles plérinaises.

Monsieur le Maire regrette que le discours tenu par les membres de l'opposition soit identique depuis ces trois dernières années malgré la ligne de conduite clairement affichée et les arguments régulièrement avancés par l'équipe municipale. Monsieur KERDRAON et ses adjoints apportent quelques informations complémentaires face à ces interrogations.

- a) La perte de dotations est liée au pacte de solidarité territoriale financière et fiscale, approuvé à l'unanimité au sein de l'agglomération. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la solidarité avec les autres communes de l'agglomération, notamment les plus petites mais la ville de Plérin n'a pas pour autant le sentiment d'avoir « bradé » son patrimoine.
- b) La masse salariale représentait 62% du budget 2008 lorsque l'opposition était aux commandes de la ville. L'augmentation progressive se justifie par la volonté de l'équipe municipale actuelle de mettre en place un service public communal de qualité par la réduction du nombre de contrats précaires et la professionnalisation des agents et de donner aux services les moyens de fonctionner, tout en affichant l'objectif de limiter les dépenses afférentes au personnel à 64% du montant global la section de fonctionnement du budget
- c) La ville applique le principe de précaution en prévoyant une dépense prévisionnelle de 60 000 €uros car aucun texte réglementaire ne précise à ce jour que la commune serait exemptée de la taxe sur les logements sociaux.
- d) La ligne d'emprunts de 4 millions d'€uros correspond à un droit de tirage. La ville pourrait avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements sans forcément utiliser la totalité de cette ligne.

Messieurs PEDRON et BENIER soulignent que le budget primitif présenté et soumis au vote de l'assemblée est conforme aux engagements pris en 2008 ainsi qu'aux engagements en matière de fiscalité. En effet, la volonté des élus de la majorité est d'investir sur l'ensemble des quartiers. Nombre de réalisations ambitieuses viennent conforter cet engagement, en l'occurrence :

- Le programme pluriannuel de réfection de voirie
- Les actions engagées dans le cadre de l'agenda 21
- L'entretien des bâtiments
- La création d'un terrain de football en surface synthétique
- La rénovation des cuisines centrales et des cuisines satellites
- Le projet de création d'une salle polyvalente ...

autant de services rendus aux Plérinais et sur lesquels les Plérinais pourront juger de l'équipe politique en place.

En outre, l'attractivité de la commune n'a pas souffert du changement de majorité intervenu en 2008. Le nombre croissant d'entreprises nouvelles, la vivacité de la zone des Rampes, le projet d'aménagement du secteur de l'Arrivée en sont des exemples probants.

Pour conclure les débats, Monsieur le Maire rappelle combien le temps de la présentation et du vote du budget est un moment clé de la vie municipale et présente ainsi sa définition du budget. Il s'agit de trouver un point d'équilibre entre d'une part les contraintes financières qui pèsent sur la ville du fait notamment du gel des dotations de l'État et les contraintes liées à l'existant (patrimoine communal à entretenir...), et d'autre part l'ambition politique (action sociale et solidarité, qualité des services publics...) inscrite dans le cadre du programme choisi majoritairement par la population. Les investissements réalisés conduisent alors à travailler au bien-être des Plérinais et des entreprises plérinaises.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention

d'approuver le budget primitif 2011 de la Ville et le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concerté.

Délibération n° 2 : Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'autoriser le versement de subventions aux associations selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 6 523,57 €uros et certifie que les crédits sont inscrits au budget 2011.

Comité des œuvres sociales	
<ul style="list-style-type: none"> · <i>Frais d'expert comptable 2008 : 1 130.22 €</i> · <i>Frais d'expert comptable 2009 : 1 162.51 €</i> · <i>Frais de formation logiciel comptable + saisie des données comptables 2009 suite à la perte du fichier : 645.84 €</i> 	2 938.57 €
Amicale des employés communaux	
Participation aux cadeaux de départ des retraités : 7 retraités x 110 €	770 €
Association des officiers mariniers en retraite	
Participation financière pour le banquet républicain du 11 novembre 2010 136 repas x 5 € + 5 repas invités x 27 €	815 €
Association La Vaillante	
Organisation du trail de la traversée de la baie dans le cadre de la fête du sport le 15 mai 2011	2 000.00 €
	6 523.57 €

Délibération n° 3 : Grille des effectifs au 1^{er} janvier 2011. Réforme de la catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 6 Abstention

de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grille adoptée le 13 décembre 2010		Intégration des agents	Grille au 1 ^{er} janvier 2011 prenant en compte le nouveau cadre d'emplois	
Filière technique	10		Filière technique	10
Cadre d'emplois : Techniciens supérieurs territoriaux			Cadre d'emplois : Techniciens territoriaux	
Technicien Supérieur chef	1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4
Technicien Supérieur principal	1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		
Technicien Supérieur	3	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	3
Cadre d'emplois : Contrôleurs territoriaux de travaux				
Contrôleur de travaux chef	2	Technicien principal de 1 ^{ère} classe		
Contrôleur de travaux	3	Technicien	Technicien	3

Délibération n° 4 : Agenda 21 de Plérin - Validation du programme d'actions.

Monsieur Robert PEDRON intervient en préambule pour présenter les éléments de cadrage de cette action, à savoir :

- 1) La volonté de la ville de Plérin d'être exemplaire et d'introduire la dimension « développement durable » dans toutes ses actions.
- 2) La volonté de la ville de Plérin d'engager une démarche de concertation afin d'y associer largement la population.
- 3) La volonté de la ville de Plérin de s'inscrire dans une action pérenne et une démarche d'amélioration continue.

Monsieur Philippe FAISANT prend ensuite la parole.

Le document présenté est disponible sur le site Internet de la ville.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, Conseiller municipal, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

d'adopter le programme d'actions Agenda 21 tel que présenté en séance.

Les services municipaux ainsi que l'ensemble des partenaires et participants à la démarche de définition du programme d'actions sont vivement salués et remerciés pour leur implication durant ces dix-huit mois de travail.

Monsieur Philippe FAISANT déplore à cette occasion le moratoire qui touche les entreprises exerçant une activité relative au photovoltaïque, opinion à laquelle le groupe de l'opposition s'est montré solidaire.

Délibération n° 5 : Demande de subvention auprès de l'ADEME pour le volet « Approche environnementale de l'Urbanisme » intégré au PLU.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 27 Voix contre 4 Abstentions 2

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ADEME en vue de l'octroi d'une subvention de 13 454 euros H.T., pour concourir au financement du volet A.E.U. de l'étude de révision du P.L.U. et à signer l'ensemble des documents afférents à l'octroi et à la gestion de cette subvention, et notamment le dossier de prise en considération à produire auprès de l'A.D.E.M.E.

Délibération n° 6 : Lotissement « La Butte ». Cession de la voirie et des espaces verts au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Robert PEDRON, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du développement durable, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstention

d'acquérir gratuitement les parcelles suivantes :

Propriétaires	Références cadastrales	Superficie
M. et Mme LAPERCHE André 1 Impasse des Villes Hervés 22190 PLÉRIN	E - 2663	529 m ²
	E - 2656	1 077 m ²
	E - 2664	1 195 m ²
	E - 2668	79 m ²
M. et Mme ROULLEAU Toussaint 13 rue Alexander Fleming 22190 PLÉRIN	E - 2546	443 m ²

d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de cession, et précise que ces parcelles seront incorporées dans le domaine public communal après leur acquisition par la commune.

Délibération n° 7 : Commission communautaire spécifique « eau » - Désignation de membres.

Les membres du conseil personnellement intéressés par la présente délibération ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 30 Voix contre Abstention

de désigner deux conseillers communautaires au sein de la commission communautaire spécifique « eau » pour représenter la Ville de Plérin, en la personne de Monsieur Gilbert LE ROUX et Madame Mireille DUBOIS et de désigner Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, de l'eau et de l'assainissement en qualité d'expert à voix consultative.

L'assemblée délibérante regrette que Monsieur ESSEMILAIRE ne puisse poursuivre le suivi des dossiers au motif que seuls les conseillers communautaires peuvent siéger dans les commissions techniques communautaires.

Monsieur BURLOT, sans remettre en cause le principe de mutualisation, souligne en effet que ce règlement ne prend pas en compte les réalités du terrain.

Délibération n° 8 : Représentation de Saint-Brieuc Agglomération au sein du SMEGA. Désignation d'un représentant de la commune de Plérin.

Les membres du conseil personnellement intéressés par la présente délibération ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 25 Voix contre 7 Abstention

de désigner Monsieur Robert PEDRON pour cette délégation au sein du SMEGA.

Délibération n° 9 : Désignation d'un conseiller municipal au sein des jurys de concours de maîtrise d'ouvrage de Saint-Brieuc Agglomération.

Les membres du conseil personnellement intéressés par la présente délibération ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de désigner Monsieur Gilbert LEROUX pour représenter la ville de Plérin au sein des jurys de concours de maîtrise d'ouvrage au sein de Saint-Brieuc Agglomération pour les deux programmes suivants :

- La construction d'une salle couverte d'athlétisme,
- La construction de locaux pour accueillir les services eau-assainissement dans le cadre de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté « les Plaines Villes ».

Délibération n° 10 : Renouvellement de mandat de conseiller municipal délégué.

Monsieur BURLLOT présente le bilan de son mandat sur l'année écoulée.

Le texte de son intervention est disponible sur le site Internet de la ville.

Les membres du conseil personnellement intéressés par la présente délibération ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Abstentions 6

de renouveler, sous l'autorité de Monsieur le Maire, le mandat spécial de Conseiller délégué à Joseph BURLLOT pour les questions relatives au « Projet d'aménagement du quartier du Sépulcre ».et de fixer la durée de ce mandat à une année, à compter du 23 février 2011.

Sortie de Madame BERTRAND.

Présents : 25 Pouvoirs : 7 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 11 : Soutien à l'association Badinogo – Côtes d'Armor.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium le 9 avril 2011 à l'association BADINOGO – COTES D'ARMOR du Collège Léquier.

Retour de Madame BERTRAND.

Sortie de Madame DAGORN.

Présents : 25 Pouvoirs : 7 Absent : 1 Votants : 32

Délibération n° 12 : Mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du CAP au collège Léquier.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium le 31 mai 2011 au Collège Léquier.

Délibération n° 13 : Convention liant la commune de Plérin au Conseil Général – SATESE au titre de l'année 2010 : mission d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstention

d'approuver la convention actant l'intervention du SATESE pour l'année 2010, pour le suivi des stations d'épuration biologique des effluents du Sépulcre et de Sainte Croix, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout autre document s'y rapportant et précise que les frais afférents seront pris en charge par Saint-Brieuc Agglomération du fait du transfert de compétence.

Retour de Madame DAGORN.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Absent : 0 Votants : 33

Délibération n° 14 : Convention de déplacement du poste de livraison d'eau potable du Sépulcre.

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, Adjoint au Maire en charge des réseaux, de l'eau et de l'assainissement, décide par :

Voix pour 27 Voix contre Abstentions 6

d'approuver le scénario proposé, et la convention présentée en séance, d'autoriser Monsieur Ronan KERDRAON, Maire ou son représentant, à signer cette convention et à engager la dépense correspondante dans la limite de 76 200,00 € HT, et précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 sur l'opération 20090014 « Aménagement du Sépulcre ».

L'ordre du jour est épuisé.

Avant de lever la séance, Monsieur le Sénateur-Maire fait part à l'assemblée d'une rencontre qui s'est tenue le samedi 15 janvier dernier avec Madame COLAS, mère de Stéphane COLAS. Ce Plériniais est accusé d'avoir transporté de la drogue lors du convoyage d'un bateau et est emprisonné à Barcelone depuis 15 mois. Le propriétaire du bateau a pourtant reconnu son innocence et a été lui-même incarcéré dans cette même prison.

Le jeune homme et sa famille sont soutenus par l'association « Des barreaux dans les voiles ».

Monsieur le Sénateur-Maire informe des prochaines initiatives qu'il engagera avec le soutien d'autres Parlementaires. Ils envisagent notamment de saisir le Ministère des affaires étrangères de cette question afin d'agir pour œuvrer à sa libération en attente de son jugement. Une visite sur place seraient également prochainement programmé pour témoigner soutien et réconfort au jeune Plériniais.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.